

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	35	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Versement d'une subvention intercommunale au profit du Conseil
Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de Vaucluse**

Monsieur Bernard RIGEADE, conseiller communautaire délégué rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse (CDAD) est un groupement d'intérêt public, présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance d'Avignon. Dans ce cadre il définit la politique d'accès au droit dans le département.

Ses missions consistent à informer le public des dispositifs d'accès au droit existants, d'évaluer leur qualité et leur efficacité, ceci afin d'identifier les besoins du territoire et y répondre par de nouvelles actions.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 14/12/2022
Affiché le : 15/12/2022

Suite à la délibération en date du 24 octobre le C.D.A.D de Vaucluse partenaire d'Agglomération les Sorgues du Comtat va signer une convention permettant la mise en place d'actions.

Dans ce cadre la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat a fait appel à une subvention au Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de mettre en place une action en direction des jeunes du territoire de l'agglomération.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse étant en charge de réaliser ses actions il convient de verser la somme de 5000€.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse souhaite consacrer une partie de ses actions spécialement aux scolaires du territoire de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° DE/46/8.5/12.09.2022-21 portant sur la signature d'une convention cadre entre le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat ;

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Bernard RIGEADE, conseiller communautaire délégué, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

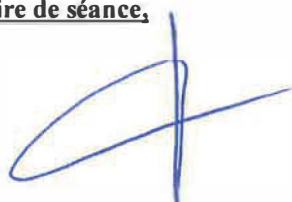
AUTORISE le versement pour l'année 2022 une subvention de 5000 euros au Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse

AUTORISE le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer toutes pièces administratives liées à la convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat et le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse

PRECISE que les crédits sont prévus au budget général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 14/12/2022
Affiché le : 15/12/2022

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

